

Arrêté portant composition du Comité Social Territorial (CST)

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher, M. Pierre DUCASTEL,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu les délibérations en date du 18 novembre et 15 décembre 2020 portant désignation des représentants du collège des collectivités et établissements publics au Comité Technique placé auprès du CDG18,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 2 juin 2022 fixant le nombre de représentants du personnel à 8 titulaires et décidant le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité/établissement public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats,

Considérant qu'il convient de remplacer M. Régis DOUCET, ayant perdu sa qualité d'électeur,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion du CHER s'établit comme suit :

Représentants des collectivités/établissements publics	
Titulaires	Suppléants
M. Daniel BÔNE Maire de COLOMBIERS	M. Pierre DUCASTEL Maire de la GUERCHE SUR L'AUBOIS
M. Christian ALLIER Maire-Adjoint de NÉRONDES	M. Michel TIBAYRENC Maire de SOYE EN SEPTAINE
Mme Bénédicte DUCATEAU Maire de JUSSY CHAMPAGNE	M. William PELLETIER Conseiller Municipal à CHÂTEAUNEUF SUR CHER
M. Jean-Marie DELEUZE Maire de VERNEUIL	M. Michel SAUVAGNAT Maire de TORTERON
M. Denis DURAND Maire de BENGY SUR CRAON	M. Pascal MARGERIN Maire de BLANCAFORT

M. Bruno MARECHAL Membre de la CDC Arnon Boischaud Cher	M. Franck BRETEAU Maire de TROUY
M. Patrick COURZADET Maire de SAINT MAUR	M. Bernardino ADDIÉGO Maire de MÉNÉTRÉOL SUR SAULDRE
M. Thierry PORIKIAN Président de la CDC du Pays de Nérondes	M. Patrick BIGOT Maire de DREVANT

Représentants du personnel			
Titulaires		Suppléants	
Mme Murielle MARITORENA-DUHAMEL Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe à BERRY BOUY	FO	Mme Stéphanie ROSE Animateur Principal de 2 ^{ème} classe à CHÂROST	FO
M. Rodolphe PIAT Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe à BAUGY	FO	M. Jean-Marc MULLER Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe à ORVAL	FO
Mme Nathalie SAVEL Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe à FEUX	FO	Mme Marie MIGNOT Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe à ORVAL	FO
M. Pascal HOARAU Educateur APS Principal 2 ^{ème} Classe à la CDC des 3 Provinces	FO	Mme Elisabeth MARQUES Adjoint d'Animation à BERRY BOUY	FO
Mme Virginie CHARRON Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe à BEFFES	CGT	Mme Alexandra GODARD Adjoint Technique à BEFFES	CGT
Mme Jennifer LEMOINE-TAIOCCHI Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe à BEFFES	CGT	M. Laurent PETIT Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe à SAINT ELOY DE GY	CGT
M. Morgan MAUZET Adjoint Technique à RIANES	CFDT	Mme Sandra DELORD Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe à CHÂROST	CFDT
M. Richard SCHMIDT Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe à CRÉZANCY EN SANCERRE	CFDT	Mme Aurélie FRANC ATSEM Principal 2 ^{ème} classe à MARSEILLES LES AUBIGNY	CFDT

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de l'accomplissement de la 1^{ère} mesure de publicité suivante : affichage ou publication au recueil des actes administratifs.

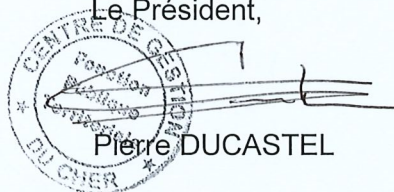


Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président du Centre de Gestion dans les deux mois suivant la date d'accomplissement des formalités de publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours administratif. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plaimpied-Givaudins, le 4 février 2026

Le Président,



Pierre DUCASTEL

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AU-018-281800144-20260205-CST_02_2026

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_RU-018-281800144-20260205-CST_02_2026